

MFS INTERNATIONAL (U.K.) LIMITED

Société immatriculée sur le territoire de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le n° 3062718

Siège social : **One Carter Lane - LONDON EC4V 5ER**

Adresse de la succursale en France : **19, boulevard Maesherbès - 75008 PARIS**
501 346 167 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par le Conseil d'administration le 26 mars 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en milliers de £)

ACTIFS	Note	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	46 763	47 739
Gestion d'investissements et autres créances	5	54 468	45 476
Droit de jouissance des actifs	15	1 688	1 786
Actif de location différé		17	103
Actifs détenus en vue de la vente	12	151	-
TOTAL ACTIFS COURANTS		103 087	95 104
Immobilisations corporelles	8	5 489	6 384
Investissement dans des filiales	9	81	84
Actifs d'impôts différés	14	7 117	5 627
Droit de jouissance des actifs	15	12 417	14 596
Actif de location différé		-	17
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		25 104	26 708
TOTAL ACTIFS		128 191	121 812
Autres dettes	7	30 000	23 839
Impôt sur les bénéfices à payer		516	13 036
Passif locatif	15	2 037	2 039
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	12	126	-
TOTAL PASSIFS COURANTS		32 679	38 914
Passif locatif	15	16 216	18 250
Oblig. liées à la mise hors service d'immob.	17	313	313
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		16 529	18 563
Capital émis	10	1 996	1 996
Bénéfices non distribués		70 212	53 032
Aut. élim. cumulés du résul. global, nets d'impôts ..		6 775	9 307
TOTAL CAPITAUX PROPRES		78 983	64 335
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		128 191	121 812

COMPTE DE RESULTAT COMPRENANT D'AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (en milliers de £)	Note	31/12/2020	31/12/2019
			Retraité
Commissions de gestion		63 950	63 091
Frais de services entre sociétés du groupe	2	247 953	216 579
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		311 903	279 670
Rémunération et avantages	4	130 883	116 644
Commissions du vendeur		422	478
Amort. du droit de jouissance des actifs	15	1 798	1 807
Informatique		1 145	1 220
Charge d'occupation		2 196	2 457
Publicité, promotion et séminaires		1 817	1 770
Autres charges d'exploitation		5 983	9 628
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		144 244	134 004
RESULTAT D'EXPLOITATION		167 659	145 666
Investissement et autres revenus	6	558	1 041
Intérêts sur le passif locatif	15	(432)	(475)
TOTAL		126	566
BENEFICE AVANT IMPOT		167 785	146 232
Charge d'impôt sur les bénéfices	14	(31 561)	(28 323)
Activités abandonnées : bénéfice provenant des activités abandonnées	12	163	123
BENEFICE DE L'EXERCICE		136 387	118 032
Eléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :			
- Ecart de change sur la conversion des activités poursuivies étrangères		(2 493)	(2 601)
- Ecart de change sur la conversion des activités abandonnées étrangères		(39)	25
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL/(PERTE), NET D'IMPOTS		(2 532)	(2 576)
TOTAL RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		133 855	115 456

Le Chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation sont issus des activités poursuivies.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers de £)	Note	Capital émis	Bénéfices non distribués	Aut. élim. cumulés du résul. global, nets d'impôts	Total
Solde au 01/01/2019		1 996	34 544	11 883	48 423
Bénéfice de l'exercice		-	118 032	-	118 032
Paiement des dividendes		-	(99 800)	-	(99 800)
Déductions fisc. s/les paiements ..	14	-	256	-	256
Aut. élim. du résultat global		-	-	(2 576)	(2 576)
SOLDE AU 31/12/2019	10	1 996	53 032	9 037	64 335
Bénéfice de l'exercice		-	136 387	-	136 387
Paiement des dividendes		-	(119 760)	-	(119 760)
Déductions fisc. s/les paiements ..	14	-	553	-	553
Aut. élim. du résultat global		-	-	(2 532)	(2 532)
SOLDE AU 31/12/2020	10	1 996	70 212	6 775	78 983

NOTES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020.

1 - INFORMATIONS GENERALES. MFS INTERNATIONAL (U.K.) LIMITED (la

« Société », numéro d'immatriculation de la société 03062718) a été constituée le 24/05/1995 sous la forme d'une société anonyme de droit anglais. Le siège social de la Société et son lieu d'activité sont situés au 1 Carter Lane, London, EC4V 5ER, Royaume-Uni. Avant le 01/10/2015, la Société était une filiale détenue à 100 % par MFS INTERNATIONAL Ltd. (« MIL »), une société constituée aux Bermudes. MIL est une filiale détenue à 100 % par MASSACHUSETTS FINANCIAL SERVICES COMPANY (« MFS ») dont le siège est situé à Boston (Etats-Unis d'Amérique). La société mère de MFS et la société mère ultime de la Société est SUN LIFE FINANCIAL INC. (« SUN LIFE »), une société ayant son siège social à Toronto (Canada). A la date du 01/10/2015, MFS a mis en œuvre un plan de réorganisation de sa structure (la « réorganisation de MFS ») à l'occasion duquel certaines de ses filiales détenues (à 100 %, y compris, sans s'y limiter, la Société, ont été transférées à MFS INTERNATIONAL HOLDINGS PTY LTD (« MFS INTERNATIONAL HOLDINGS »), filiale à 100 % de MIL constituée en Australie. En particulier, concernant la Société, le regroupement d'entreprises impliquait le transfert effectué par MIL à MFS INTERNATIONAL HOLDINGS de la totalité du solde du capital émis entièrement libéré de la Société. Les principales activités de la Société consistent à offrir au Royaume-Uni et en Europe des services de marketing et de promotion de fonds off-shore et de comptes institutionnels, des recherches et analyses sur les investissements et des services de gestion d'investissements s'adressant à des portefeuilles institutionnels. Les activités principales de la Société n'ont pas été impactées par la réorganisation de MFS. En raison du Brexit, les opérations des succursales de l'UE en Allemagne, en France et en Espagne, ainsi que certains contrats de l'UE, ont été transférés de la Société à MFS Lux le 01/01/2021. Reportez-vous à la Note 12 pour une analyse des activités abandonnées.

2 - POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES. Déclaration de conformité. Ces états financiers ont été préparés conformément à la norme d'information financière (« FRS ») 101, « *Reduced Disclosure Framework* ». L'application de la norme FRS 101 garantit la conformité des états financiers de la Société aux formats de déclaration prévus par le Companies Act et assure que leur préparation se base sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») émises par l'UE, mais les dispense de certaines obligations d'information. **Bases de la préparation.** Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf indication contraire mentionnée dans les politiques comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement basé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services fournis. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé au moyen d'une autre technique d'évaluation. Pour estimer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société se fonde sur des caractéristiques de l'actif ou du passif que les intervenants du marché prendraient en compte pour établir le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur utilisée aux fins d'évaluation et/ou d'information dans les états financiers est établie sur cette base, sauf pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions, qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, les transactions de location qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 16, *Contrats de location*, et les évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur mais ne sont pas à la juste valeur, telles que la valeur utilisée dans la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. En outre, aux fins de présentation de l'information financière, les évaluations à la juste valeur sont classées aux niveaux 1, 2 ou 3 en fonction du degré auquel les données des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance des données des évaluations à la juste valeur dans son intégralité, décrites comme suit : les données de niveau 1 sont des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ; les données de niveau 2 sont des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et les données de niveau 3 sont des données non observables pour l'actif ou le passif. Les présents états financiers sont des états financiers distincts. Conformément à la norme FRS 101, les dépenses suivantes relatives aux exigences IFRS ont été appliquées dans la préparation des présents états financiers : la préparation des états financiers consolidés au titre de l'IFRS 10, *Etats financiers consolidés*. Les informations sur la société mère ultime dans les états financiers consolidés de la Société sont présentées à la note 17 ; la présentation d'un tableau des flux de trésorerie selon IAS 7, *Etat des flux de trésorerie* ; les déclarations obligatoires conformément aux normes publiées qui ne sont pas encore entrées en vigueur selon l'IAS 8, *Politiques comptables* ; la communication de certaines opérations entre parties liées conclues entre deux ou plusieurs membres du groupe MFS selon l'IAS 24, *Informations relatives aux parties liées* ; la présentation des mouvements des soldes des immobilisations corporelles pour la période comparative selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles* ; la majorité des obligations d'information selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, à l'exception d'une description des programmes et des détails sur les options exercées et en circulation au cours de l'exercice ; les informations sur la juste valeur concernant les autres actifs et autres passifs selon l'IFRS 13, *Evaluation de la juste valeur* ; les informations à fournir requises par la norme IFRS 15 concernant la nature, le montant, l'échéance et l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats conclus avec des clients. Le cas échéant, des informations équivalentes sont fournies dans les états financiers du groupe de la société mère en dernier ressort, dans les états financiers consolidés de laquelle la Société fait partie. Veuillez vous reporter à la note 20 pour plus d'informations. Certains montants comparatifs dans le compte de résultat comprenant d'autres éléments du résultat global ont été reclassés ou représentés afin d'obtenir une présentation plus appropriée, comme l'exige l'IFRS 5 : Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. En raison du transfert des opérations des succursales européennes de la Société, les résultats des succursales ont été présentés dans le bénéfice provenant des activités abandonnées dans le compte de résultat comprenant d'autres éléments du résultat global avec les comparaisons avec la période précédente représentées en conséquence. Les principales politiques comptables adoptées sont énoncées ci-après. **Continuité d'exploitation.** Les activités de la Société, ainsi que les facteurs susceptibles d'affecter son développement, sa performance et sa position futurs, sont exposés dans les sections Activités principales et Vue d'ensemble des activités du Rapport stratégique, page 3. En outre, les risques financiers auxquels la Société est exposée et la gestion de ceux-ci sont décrits ci-dessous. Le rapport annuel Pilier 3 de la Société décrit les politiques et les processus de gestion de son capital, ses objectifs de gestion du risque financier, ainsi que les détails de son exposition au risque de crédit et au risque de liquidités. Ce document est disponible sur le site Internet de la société, comme indiqué dans le Rapport stratégique. La Société dispose de ressources financières considérables et a accès à un soutien supplémentaire de MFS si nécessaire. La Société a établi des relations avec un certain nombre de clients institutionnels dans différentes régions géographiques et secteurs d'activité. D'après les informations prises par les administrateurs, ces derniers estiment que la Société est bien placée pour gérer ses risques commerciaux

avec succès. Du fait de l'accord sur les prix de transfert du groupe MFS, les administrateurs estiment que le Brexit aura un impact négligeable sur la rentabilité de la Société, et n'aura donc pas d'impact sur sa capacité à poursuivre ses activités. Les administrateurs prévoient raisonnablement que la Société et le groupe MFS disposent des ressources suffisantes à la poursuite de leurs opérations pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de signature des états financiers. En conséquence, ils maintiennent le principe de continuité d'exploitation lors de l'établissement des états financiers. **Investissement dans des filiales.** MFS INTERNATIONAL SWITZERLAND GMBH (« MFS SWITZERLAND »), filiale de la Société détenue à 100 %, a été constituée le 28/08/2014. La participation dans MFS SWITZERLAND est comptabilisée au coût, conformément à la norme IAS 27, *Etats financiers individuels*, et fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé au moins une fois par an s'il existe un indice qu'un élément ait pu se déprécier, conformément à la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, en comparant sa valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente) et sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable de la participation dans MFS SWITZERLAND est estimée inférieure à sa valeur comptable, la participation est dépréciée et une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net par la réduction de la valeur comptable de la participation à sa valeur recouvrable. Toute perte de valeur comptabilisée représente une partie de la valeur comptable de la participation. Lorsqu'une perte de valeur est reprise consécutivement, la valeur comptable de la participation est augmentée à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais uniquement dans la limite où la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été définie en l'absence de comptabilisation d'une perte de valeur pour la participation dans les exercices antérieurs. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les dividendes issus de la filiale sont comptabilisés en résultat net lorsqu'est établi le droit de la Société de percevoir les dividendes. **Comptabilisation des produits des activités ordinaires.** Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la rémunération reçue ou à recevoir. Les produits des activités ordinaires peuvent être réduits des provisions. **Frais de services entre sociétés du groupe.** La Société a passé un accord sur les prix de transfert avec MFS et les sociétés affiliées de MFS, qui prévoit que la Société accepte de fournir différents services professionnels à MFS et à ses sociétés affiliées à des prix de pleine concurrence. Les conditions de l'accord sur les prix de transfert autorisent la Société à percevoir des frais de services de MFS et de ses sociétés affiliées en fonction des coûts engagés par la Société pour fournir ces services professionnels, assortis d'une marge commerciale d'un montant raisonnable. Les frais perçus et/ou les dépenses engagées par la Société comprennent également le partage/la répartition des bénéfices de MFS et des sociétés affiliées du groupe suivant les modalités prévues par l'accord sur les prix de transfert. La Société comptabilise la facturation des frais de services fournis aux autres sociétés du groupe au fur et à mesure durant la période de prestation des services concernés. L'accord sur les prix de transfert ne comporte pas de date d'expiration. **Commissions de gestion.** La Société perçoit des commissions de gestion en rémunération des services de gestion d'investissements qu'elle fournit pour les portefeuilles institutionnels. La Société comptabilise les commissions perçues pour les services de gestion d'investissements qu'elle fournit au fur et à mesure, au cours de la période de prestation de ces services. Les commissions de gestion sont généralement définies sur la base d'un pourcentage des actifs nets sous gestion. La Société perçoit également des commissions de gestion incitatives basées sur les performances obtenues par certains portefeuilles institutionnels, lorsque la performance des investissements de ces portefeuilles dépasse les seuils de performances spécifiés dans le contrat. La Société comptabilise les commissions de gestion incitatives basées sur les performances à la fin de la période de réalisation de ces dernières, lorsque les critères de performances fixés ont été atteints et finalisés en fonction de la période spécifiée dans le contrat. **Baux.** Pour les contrats conclus, au début d'un contrat, nous évaluons si un contrat constitue ou contient un bail à la fin du contrat. Un contrat constitue, ou contient, un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour les baux où nous agissons en tant que preneur à bail, à l'exception des baux à court terme et des baux de faible valeur, nous comptabilisons un droit de jouissance de l'actif et un passif locatif à la date de début du bail. Le droit de jouissance de l'actif est initialement mesuré au coût, qui est composé du montant initial de la passif locatif avec certains ajustements, puis amorti par la suite en utilisant la méthode linéaire, avec les charges d'amortissement incluses dans les états des opérations. Le passif locatif est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements de loyer sur la durée du bail à l'aide d'un taux d'actualisation basé sur notre taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation est spécifique à chaque bail et est déterminé par divers facteurs, tels que le terme du bail ou la devise. Le terme du bail inclut la période non annulable et la période facultative où il est raisonnablement certain que nous exercerons ou non une option d'extension ou de résiliation, en tenant compte de divers facteurs qui créent une incitation économique pour le faire. Par la suite, le passif locatif est mesuré au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, avec des intérêts imputés aux charges d'intérêt dans les états des opérations. Les passifs locatifs et les droits de jouissance des actifs sont réévalués lors des modifications de bail. **La Société en tant que sous-bailleur.** Les revenus locatifs provenant des sous-locations simples sont comptabilisés sur une base linéaire comme autres revenus sur toute la durée du contrat de sous-location, ce qui génère un actif ou un passif de loyer différé, sauf si une autre base systématique est plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au contrat de sous-location s'échelonnent dans le temps. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de l'organisation d'un sous-contrat de location sont comptabilisés en tant qu'actif, puis amortis linéairement en résultat sur toute la durée de la sous-location. Dans le cas où des incitations à la location sont payées pour conclure des contrats de sous-locations simples, ces incitations sont comptabilisées comme un actif. Le coût global des incitations est comptabilisé en réduction des revenus de sous-location sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location, avec un ajustement correspondant de l'actif incitatif de sous-location comptabilisé, sauf si une autre base systématique est plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs à l'actif incitatif de sous-location s'échelonnent dans le temps. **Transactions en devises étrangères.** Les activités de la Société sont en majeure partie influencées par MFS et menées dans la continuité des services proposés par MFS. En outre, la performance financière de la Société est majoritairement influencée par des transactions importantes avec MFS et ses sociétés affiliées dans le cadre de l'accord sur les prix de transfert (décrit ailleurs dans la présente note) et de l'établissement par MFS de commissions et de rémunérations incitatives. Par conséquent, la devise fonctionnelle de la Société est le dollar des Etats-Unis (« USD »). La Société étant basée au Royaume-Uni, la devise de présentation de la société est la livre du Royaume-Uni. Dans la préparation des états financiers de la Société, les transactions en devises autres que la devise fonctionnelle de la Société (devises étrangères) sont comptabilisées initialement au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de

change des éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net au cours de la période à laquelle ils se produisent. Pour les besoins de la présentation des états financiers, les actifs et passifs nets des opérations étrangères sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de déclaration. Les éléments de produits et charges sont convertis aux taux de changes moyens de la période. Les écarts de change issus de la conversion sont comptabilisés le cas échéant dans les autres éléments du résultat global et inscrits en capitaux propres. **Avantages du personnel. Coûts des prestations de retraite.** Les paiements des régimes de prestations de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit à ces cotisations. **Avantages du personnel à court terme.** Un passif est comptabilisé pour les avantages cumulés des employés au titre des salaires et indemnités, assurance maladie et congés annuels au cours de la période où sont rendus les services concernés, pour le montant non actualisé des avantages devant être versés en échange de ces services. **Paiements fondés sur des actions et autres rémunérations incitatives à long terme.** MFS met en place des plans de rémunération à base d'actions au titre desquels sont attribuées des actions gratuites avec délai d'acquisition et des options d'achat d'actions (collectivement « attributions basées sur des actions ») à certains employés de la Société. Différents employés du service d'investissement de la Société participent également au plan d'incitation différé en espèces dans le cadre duquel MFS attribue des incitations différées en espèces. Vous trouverez plus d'informations sur les attributions basées sur des actions et les rémunérations incitatives différées en espèces à la note 16. **Paiements fondés sur des actions.** Les charges de rémunération liées à des actions gratuites avec délai d'acquisition se basent sur la juste valeur de marché des actions ordinaires de MFS à la date d'attribution. Les charges de rémunération liées aux options d'achat d'actions se basent sur la juste valeur de marché estimée de l'attribution définie à l'aide du modèle Black-Scholes d'évaluation du prix des options à la date d'attribution. Le modèle Black-Scholes d'évaluation du prix des options intègre des estimations comme le rendement des dividendes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque approprié et la durée de vie attendue des options. La Société comptabilise les charges de rémunération pour les options d'achat d'actions et les actions gratuites avec délai d'acquisition dont le droit d'exercice devrait être acquis, en fonction des modalités prévues par MFS sur la période de service requise, à l'aide de la méthode d'acquisition graduelle du droit d'exercice. Les charges de rémunération liées aux droits d'attribution d'actions gratuites (« *Restricted Share Units* », *RSU*) sont basées sur la juste valeur de marché estimée d'une action ordinaire de MFS. La Société constate des charges de rémunération pour les RSU, telles que déterminées par MFS, sur la période de service requise (ajustée en fonction des dispositions relatives aux retraitements concernant ces attributions), et pour les variations de la juste valeur de marché estimée des actions ordinaires de MFS. La Société constate des charges de rémunération pour les équivalents de dividendes lorsque des dividendes sur les actions ordinaires de MFS sont déclarés. **Autres rémunérations incitatives à long terme.** La Société comptabilise la charge de rémunération des incitations différées en espèces déterminées par MFS au cours de la période de service requise (ajustée le cas échéant en fonction des dispositions relatives aux retraitements concernant ces attributions) selon la méthode d'acquisition graduelle du droit d'exercice, ajustée des variations de la valeur des placements hypothétiques dans les fonds financés par MFS, proposés comme options d'investissement et sélectionnés par le participant. **Impôt sur les bénéfices.** La charge d'impôt sur les bénéfices représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. **Impôt courant.** L'impôt exigible est basé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice avant impôts tel qu'il est présenté dans le compte de résultat comprenant d'autres éléments du résultat global en raison des éléments de produits ou de charges imposables ou déductibles pour les autres exercices, et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. L'impôt dû par la Société est calculé au moyen des taux d'imposition qui ont été adoptés ou adoptés en substance à la fin de la période de présentation des informations financières. **Impôts différés.** Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers et les assiettes fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que seront disponibles des bénéfices imposables sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être utilisées. Ces actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle résulte de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la fin de chaque période de déclaration et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de tout ou partie de l'actif. Les passifs et les actifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période où le passif est réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou adoptés en substance à la fin de la période de déclaration. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la manière dont la Société s'attend, à la fin de la période de déclaration, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et les impôts sur les bénéfices perçus par la même autorité fiscale, et que la Société a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôts exigibles sur une base nette. **Impôts courants et impôts différés pour l'exercice.** Les impôts courants et les impôts différés sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils se rapportent à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas les impôts courants et différés sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. **Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Les amortissements sont comptabilisés de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, en utilisant la méthode linéaire sur les bases suivantes : Améliorations locatives : 6,7 % par an (jusqu'à la clause de rupture), Equipement - matériel informatique : 33,3 % par an, Ameublement et équipement : 10 % par an. Les durées de vie estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à chaque période de déclaration, l'incidence de tout changement d'estimation étant comptabilisée de manière prévisionnelle. Les actifs entièrement amortis et en cours d'utilisation sont conservés dans les états financiers. Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Tout gain ou perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit de la vente et la

valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net. **Instruments financiers.** Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan de la Société lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat) sont ajoutés ou déduits le cas échéant de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés immédiatement en résultat net. **Actifs financiers.** Les actifs financiers sont classés dans les catégories spécifiées suivantes : coût amorti, juste valeur par le résultat et juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La classification dépend du modèle commercial de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques contractuelles du flux de trésorerie des actifs financiers. Tous les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de la transaction. Les achats ou ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui nécessitent la livraison des actifs dans le délai fixé par la réglementation ou par convention sur le marché. La Société a évalué l'actif de son bilan et déterminé que ses actifs financiers sont des créances de gestion des investissements. Elles sont classées et conservées au coût amorti. **Revenu d'intérêts.** Les revenus d'intérêts d'un actif financier sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques reviendront à la Société et que le montant du revenu peut être mesuré avec fiabilité. **Dépréciation des actifs financiers.** Les actifs financiers autres que les actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont évalués en fonction d'indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de déclaration. Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés lorsque des pertes de crédit sont attendues, même en l'absence de défaut. Les actifs du bilan de la Société sur lesquels des pertes sont attendues sont des créances de gestion des investissements, qui n'ont pas d'antécédents de risque de crédit ni de problèmes anticipés de recouvrabilité. Par conséquent, la direction a déterminé qu'aucune imputation ne devait être faite aux valeurs comptables de ses actifs financiers. **Décomptabilisation des actifs financiers.** La Société ne décomptabilise un actif financier que lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Si la Société ne transfère pas ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et si elle continue de contrôler l'actif transféré, la Société comptabilise la participation conservée dans l'actif assorti d'un passif associé pour les montants qu'elle pourrait devoir payer. Si la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, la Société continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise également un emprunt garanti pour le produit reçu. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans sa totalité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat net. **Actifs détenus en vue de la vente.** Les actifs classés comme disponibles à la vente pendant la période de déclaration sont évalués à leur valeur comptable ou, si elle est plus faible, à leur juste valeur, moins les coûts de vente au moment de la reclassification. **Passifs financiers et instruments de capitaux propres.** **Classification en dette ou en capitaux propres.** Les titres de dette et de capitaux propres émis par la Société sont classés comme des passifs financiers ou des capitaux propres en fonction de la nature des accords contractuels et des définitions utilisées d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. **Instruments de capitaux propres.** Un instrument de capitaux propres est un contrat démontrant un intérêt résiduel dans les actifs de la Société après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au produit reçu, déduction faite des coûts d'émission directs. Le rachat des instruments de capitaux propres de la Société est comptabilisé et déduit directement dans les capitaux propres. Aucune plus-value ou moins-value n'est comptabilisée en résultat net lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. **Passifs financiers.** Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers « à la juste valeur par le résultat » ou comme autres passifs financiers comptabilisés ultérieurement au coût amorti. La Société classe ses passifs financiers comme autres passifs financiers comptabilisés ultérieurement au coût amorti. Les autres passifs financiers (y compris les autres dettes) sont évalués initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti. **Décomptabilisation des passifs financiers.** La Société décomptabilise les passifs financiers lorsque les obligations de la Société sont acquittées, annulées ou expirent, et uniquement dans ce cas. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat net. **Compensation d'actifs et de passifs financiers.** Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit au bilan lorsque la Société dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention, soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Un droit de compensation doit être disponible à la date du bilan plutôt que subordonné à un événement futur, et il doit pouvoir être exercé par l'une ou l'autre des contreparties dans le cours normal des activités et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite. Le bilan ne contient pas de compensation d'actifs financiers ni de passifs financiers aux 31/12/2020 et 2019. **Provisions.** Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société y est présentement obligée (de manière légale ou implicite) suite à un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue de régler cette obligation et qu'il est possible de réaliser une estimation fiable du montant de l'obligation. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie requise pour éteindre l'obligation présente à la date de clôture de la période de déclaration, en tenant compte des risques et incertitudes entourant l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation présente, sa valeur comptable correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif). Lorsque tout ou partie des avantages économiques requis pour régler une provision doivent être recouvrés auprès d'un tiers, la créance est comptabilisée comme un actif s'il est pratiquement certain que le remboursement aura lieu et que le montant de la créance peut être évalué de façon fiable. **Trésorerie et équivalents de trésorerie.** La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés d'espèces en banque ayant des échéances initiales de trois mois ou moins, et sont soumis à un risque insignifiant de variations de valeur.

3 - AVIS COMPTABLES DETERMINANTS ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES EN MATIERE D'ESTIMATIONS. Les politiques comptables exposées dans la note 2 ont été appliquées systématiquement lors de la préparation des présents états financiers. Les normes IFRS exigent que soient utilisées certaines estimations comptables déterminantes. Elles exigent également que la direction agisse de manière avisée dans le processus d'application des politiques

comptables de la Société. Les changements d'estimations peuvent avoir un impact important sur les états financiers durant l'exercice où interviennent ces changements. La direction est d'avis que les estimations sous-jacentes sont appropriées. Les domaines impliquant un degré plus élevé de discernement ou de complexité ou les domaines pour lesquels les estimations et évaluations sont importantes pour les états financiers sont indiqués ci-après. Dans son application des politiques comptables de la Société, la direction doit émettre des avis, des estimations et des évaluations sur la valeur comptable des actifs et passifs n'apparaissant pas immédiatement d'autres sources. Les estimations et évaluations associées sont basées sur l'expérience donnée par l'historique et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et évaluations sous-jacentes sont examinées en continu. Les révisions appliquées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période de révision de l'estimation si la révision affecte uniquement cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes futures si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures. **Avis déterminants dans l'application des politiques comptables de la Société.** Les administrateurs estiment que les cas où les avis s'appliquent ne devraient pas avoir d'effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers. **Principales sources d'incertitudes en matière d'estimations.** La Société n'a émis aucune hypothèse clé concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude en matière d'estimations à la fin de la période de déclaration, susceptible de présenter un risque sérieux d'entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice à venir.

4 - INFORMATIONS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS ET LES EMPLOYES (en milliers de £). Le personnel de gestion clé se compose des administrateurs de la Société. Un des administrateurs n'était pas employé ni rémunéré par la Société pour ses services rendus en tant qu'administrateur. La rémunération a été versée ou est due aux administrateurs de la Société au titre des services qu'ils lui ont rendus au cours des exercices clos les 31/12/2020 et 2019. **Rémunération des administrateurs.** Emoluments, 2020 : 3 232, 2019 : 3 008, Plan d'incitation à long terme, 2020 : 867, 2019 : 772, Contributions de la société aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies, 2020 : 39, 2019 : 34. Nombre d'administrateurs qui : Sont membres d'un régime de prestations de retraite à cotisations et Bénéficiaire d'attributions à percevoir sous la forme d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites avec délai d'acquisition de MFS, 2020 et 2019 : 4. **Rémunération de l'administrateur le mieux rétribué.** Emoluments, 2020 : 1 098, 2019 : 1 005, Plan d'incitation à long terme, 2020 : 558, 2019 : 490, Contributions de la société aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies, 2020 et 2019 : 12. La rémunération des administrateurs est déterminée par MFS en fonction des performances de chacun et des tendances du marché. Durant les exercices 2020 et 2019, l'administrateur ayant perçu la rémunération la plus élevée ne détenait ni n'a exercé aucune option d'achat sur les actions de MFS attribuées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions. Aucun administrateur de la Société ne détient d'options d'achat d'actions. De plus, l'administrateur ayant perçu la rémunération la plus élevée détenait des actions gratuites avec délai d'acquisition attribuées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions de MFS en 2020 et en 2019. Les attributions d'actions gratuites avec délai d'acquisition et d'options d'achat d'actions sont exposées plus en détails à la note 16. Au 31/12/2020, la Société employait en moyenne 170 employés (166 en 2019), qui étaient tous des employés directs de la Société. Les effectifs des fonctions clés au sein de la Société étaient les suivants : Administration, 2020 et 2019 : 52, Gestion d'investissements, 2020 : 51, 2019 : 49, Répartition, 2020 : 67, 2019 : 65, Total, 2020 : 170, 2019 : 166. Les charges de rémunération et avantages (y compris les rémunérations versées au personnel de gestion clé) présentées dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global se composent des éléments suivants : Salaires, commissions et rémunération incitative, 2020 : 81 226, 2019 : 71 587, Plans de rémunération à base d'actions (note 16), 2020 : 17 038, 2019 : 15 702, Plan d'incitation différé en espèces (note 16), 2020 : 13 911, 2019 : 12 573, Coûts d'assurances sociales, 2020 : 16 756, 2019 : 14 884, Coûts des prestations de retraite, 2020 : 1 272, 2019 : 1 230, Autres avantages du personnel à court terme, 2020 : 680, 2019 : 668, Total, 2020 : 130 883, 2019 : 116 644. Les coûts des prestations de retraite représentent les cotisations versées par la Société à un régime à cotisations définies pour ses employés. Au 31/12/2020, un montant de 101 000 livres était à verser au régime (103 000 livres en 2019).

5 - GESTION D'INVESTISSEMENTS ET AUTRES CREANCES (en milliers de £). La gestion d'investissements et les autres créances présentés dans le bilan comprennent les actifs courants suivants : Montants à recevoir des clients pour la gestion d'investissements, 2020 : 22 188, 2019 : 22 816, Autres créances, Montants dus par MFS et ses sociétés affiliées, 2020 : 30 283, 2019 : 20 604, Créance de TVA, 2020 : 246, 2019 : 135, Prépaiements et autres créances, 2020 : 1 751, 2019 : 1 921, Total, 2020 : 54 468, 2019 : 45 476. Les créances ayant trait à la gestion d'investissements présentées ci-dessus comprennent les clients institutionnels investis dans des comptes distincts détenus auprès de la Société. Comme il n'existe aucun indice démontrant que ces clients ne sont pas à même de respecter leurs obligations, aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée. Les montants dus par MFS et ses filiales sont non garantis, sans intérêt et réglés mensuellement.

6 - REVENUS D'INVESTISSEMENTS ET AUTRES REVENUS (en milliers de £). Les revenus d'investissements et les autres revenus présentés dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global sont composés des éléments suivants : Revenu d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie, 2020 : 174, 2019 : 658, Produits de sous-location, 2020 : 384, 2019 : 383, Total des revenus d'investissements et autres revenus comptabilisés durant l'exercice en cours, 2020 : 558, 2019 : 1 041.

7 - AUTRES DETTES (en milliers de £). Les autres dettes présentées au bilan comprennent les passifs courants suivants : Autres dettes avec échéance à moins d'un an, Commissions à payer au personnel, 2020 : 2 683, 2019 : 3 182, Créances, 2020 : 12 853, 2019 : 11 294, Impôts sur les salaires dus, 2020 : 236, 2019 : 348, Montants dus à MFS et ses sociétés affiliées, 2020 : 14 228, 2019 : 9 015, Total, 2020 : 30 000, 2019 : 23 839. Les montants dus à MFS et à ses sociétés affiliées comprennent les charges d'exploitation payées au nom de la Société. Ces montants sont non garantis, sans intérêt et réglés mensuellement.

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers de £). Vous trouverez ci-dessous un rapprochement de la valeur comptable de chaque catégorie d'immobilisations corporelles au début et à la fin de l'exercice clos le 31/12/2020 :

	Améliorations locatives	Ameublement en équipement	Matériel inf.	Total
Coût :				
- Solde au 01/01/2020.....	7 178	3 528	764	11 470
- Ajouts	-	198	36	234
- Actifs dét. en vue de la vente.....	(10)	(121)	(30)	(161)
- Alignement dû au change.....	(221)	(110)	(25)	(356)

SOLDE AU 31/12/2020	6 947	3 495	745	11 187
Cumul des amortissements :				
- Solde au 01/01/2020	2 510	1 894	682	5 086
- Charge d'amortissement	524	382	48	954
- Actifs dét. en vue de la vente	10	86	30	126
- Alignement dû au change	(130)	(254)	(84)	(468)
SOLDE AU 31/12/2020	2 914	2 108	676	5 698
Valeur comptable :				
- Solde au 31/12/2020	4 033	1 387	69	5 489
- Solde au 31/12/2019	4 668	1 634	82	6 384

9 - INVESTISSEMENT DANS DES FILIALES (en milliers de £). L'investissement dans des filiales présenté dans le bilan est constitué de la participation de la Société dans MFS SWITZERLAND qui est détenue à 100 % par la Société. Vous trouverez ci-dessous un rapprochement de la valeur comptable de l'investissement dans des filiales au début et à la fin de l'exercice clos le 31/12/2020 : Coût, Solde au 01/01/2020 : 84, Alignement dû au change : (3), Solde au 31/12/2020 : 81, Valeur comptable, Solde au 31/12/2020 : 81, Solde au 31/12/2019 : 84. La Société détient 100 % des actions ordinaires émises par MFS SWITZERLAND. Le siège social de la filiale et son lieu de travail sont situés Stadthausquai 1, CH-8001 Zurich, Suisse. Comme indiqué dans les états financiers arrêtés au 31/12/2020, l'entité disposait de réserves de capital de 1 096 000 CHF (990 000 CHF en 2019) et le bénéficiaire de l'entité pour l'exercice financier 2020 était de 202 000 CHF (163 000 CHF en 2019).

10 - CAPITAL EMIS (en milliers de £). Autorisé, émis et entièrement libéré, 1 996 000 actions ordinaires à 1 GBP par action, 2020 : 1 996, 2019 : 1 996. Le capital émis est constitué d'actions ordinaires entièrement libérées, sans valeur nominale, donnant droit à une voix par action et à des dividendes versés au fur et à mesure des déclarations réalisées par la Société. Le solde total du capital émis entièrement libéré de la Société était détenu par MFS INTERNATIONAL HOLDINGS aux 31 décembre 2020 et 2019.

11 - DIVIDENDES (en milliers de £). Le paiement des dividendes présentés dans l'état des variations des capitaux propres se compose des éléments suivants : Dividendes intermédiaires pour l'exercice clos le 31/12/2020 de 42,50 GBP (40,00 GBP en 2019) par action, 2020 : 84 830, 2019 : 79 840, Dividende final pour l'exercice clos le 31/12/2020 de 15,00 GBP (17,50 GBP en 2019) par action, 2020 : 29 940, 2019 : 34 930. Le dividende final a été approuvé par les actionnaires le 23/03/2021 et n'a pas été inclus en tant que passif dans les présents états financiers. Le dividende final est dû à tous les actionnaires inscrits au registre des membres le 26/03/2021. Le total des dividendes à payer s'élève à 15,00 livres par action. Le paiement de ces dividendes n'aura aucune conséquence fiscale pour la Société.

12 - ACTIVITES ABANDONNEES (en milliers de £). En raison du Brexit, MIL U.K. a transféré les opérations de ses succursales française, allemande et espagnole à MFS LUX le 01/01/2021. Les succursales sont déclarées dans la période en cours en tant qu'activités abandonnées et les actifs et passifs associés sont par conséquent présentés comme détenus en vue de la vente dans les états financiers 2020. Les informations financières relatives aux activités abandonnées pour la période sont présentées ci-dessous. Performance financière au 31/12/2020. Produits, 2020 : 5 288, 2019 : 4 037, Charges, 2020 : 5 037, 2019 : 3 845, Bénéfice avant impôt, 2020 : 251, 2019 : 192, Charge d'impôt sur les bénéfices, 2020 : (88), 2019 : (69), Bénéfice net provenant des activités abandonnées et Bénéfice provenant des activités abandonnées, 2020 : 163, 2019 : 123, Ecart de change sur la conversion des activités abandonnées, 2020 : (39), 2019 : 25, Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées, 2020 : 124, 2019 : 148. Informations de la vente des succursales, 2020. Contrepartie reçue ou créance, Créances intersociétés et Total de la contrepartie de cession : 25, Valeur comptable des actifs nets cédés : 25. Les actifs et passifs suivants sont reclassés comme étant détenus en vue de la vente en relation avec les activités abandonnées au 31/12/2020 : Actifs classés comme détenus en vue de la vente, Immobilisations corporelles et droit de jouissance : 110, Créances commerciales : 41, Total des actifs détenus en vue de la vente : 151, Passifs directement associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente, Créanciers commerciaux et Total des passifs détenus en vue de la vente : 126.

13 - REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (en milliers de £). Les honoraires suivants versés pour les services fournis par DELOITTE LLP IRELAND (le Commissaire aux comptes de la Société) sont déclarés comme une composante des autres charges d'exploitation présentées dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global : 2020 et 2019 (retraité). Honoraires versés pour la vérification des états financiers de la Société : 54, Honoraires à payer pour d'autres services conformément aux dispositions légales : 8, Total de la rémunération du Commissaire aux comptes : 62. Les honoraires versés à DELOITTE AG, une entité apparentée au Commissaire aux comptes de la Société, pour les services rendus à MFS SWITZERLAND et non comptabilisés en résultat net sont les suivants : Honoraires versés pour la vérification des états financiers de MFS SWITZERLAND, 2020 : 15, 2019 (retraité) : 13, Honoraires à payer pour d'autres services conformément aux dispositions légales, 2020 : 6, 2019 (retraité) : 5, Total de la rémunération du Commissaire aux comptes, 2020 : 21, 2019 (retraité) : 18.

14 - IMPOT SUR LES BENEFICES (en milliers de £). La Société réalise majoritairement ses bénéfices au Royaume-Uni. Par conséquent, le taux d'imposition utilisé pour l'impôt sur les bénéfices des activités ordinaires est le taux standard de l'impôt sur les sociétés en vigueur au Royaume-Uni, soit 19,00 % pour l'exercice clos le 31/12/2020 (19,00 % en 2019). L'imposition dans les autres pays est calculée aux taux en vigueur dans chacun de ces pays. **Impôt sur les bénéfices comptabilisé en résultat net.** Activités poursuivies et abandonnées, Impôt courant, Impôt sur les sociétés en vigueur au Royaume-Uni pour l'exercice, 2020 : 32 891, 2019 : 28 758, Déduction de la double imposition, 2020 : (53), 2019 : (42), Impôt étranger, 2020 : 98, 2019 : 84, Ajustements comptabilisés durant l'exercice en cours en lien avec la charge d'impôt de l'exercice précédent, 2020 : 64, 2019 : (30), Total de la charge d'impôt courant, 2020 : 33 000, 2019 : 28 770, Impôts différés, Origine et reprise des différences temporelles, 2020 : (1 401), 2019 : (356), Ajustements comptabilisés durant l'exercice en cours en lien avec la charge d'impôt de l'exercice précédent, 2020 : 50, 2019 : (24), Effet de change des devises étrangères, 2019 : 2, Total de la charge d'impôts différés, 2020 : (1 351), 2019 : (378), Total de la charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée pour l'exercice en cours, 2020 : 31 649, 2019 : 28 392. La charge totale d'impôt sur les bénéfices pour l'exercice financier se décompose comme suit : Activités poursuivies, 2020 : 31 561, 2019 : 28 323, Activités abandonnées, 2020 : 88, 2019 : 69, Total, 2020 : 31 649, 2019 : 28 392. La charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice peut être rapprochée du bénéfice dans le compte de résultat de la manière suivante : Bénéfice avant impôt provenant des activités poursuivies, 2020 : 167 785, 2019 : 146 232, Bénéfice avant impôt provenant des activités abandonnées, 2020 : 251, 2019 : 192, Total, 2020 : 168 036, 2019 : 146 424, Charge d'impôt calculée au taux standard de l'impôt sur les sociétés de 19,00 % en vigueur au Royaume-

Uni (19,00 % en 2019), 2020 : 31 927, 2019 : 27 821, Effets des : Charges non déductibles sur la détermination du bénéfice imposable, 2020 : 64, 2019 : 99, Revenu non imposable sur la détermination du bénéfice imposable, 2020 : (3), Déduction de la double imposition, 2020 : (53), 2019 : (42), Impôt étranger, 2020 : 98, 2019 : 84, Réévaluation des actifs d'impôt différé, 2020 : (498), 2019 : 482, Effet de change des devises étrangères, 2019 : 2, Ajustements comptabilisés durant l'exercice en cours en lien avec la charge d'impôt de l'exercice précédent, 2020 : 114, 2019 : (54), Total de la charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée pour l'exercice en cours, 2020 : 31 649, 2019 : 28 392. Le Financial Bill 2016 comprenait des dispositions visant à réduire le taux principal de la taxe sur la société à 17 % à compter du 01/04/2021. Cependant, dans le budget de mars 2020, il a été annoncé que la réduction du taux à 17 % n'aurait pas lieu et que le taux d'imposition de la société serait maintenu à 19 % ; cela a été adopté en juillet 2020. **Impôt sur les bénéfices comptabilisé en capitaux propres.** En 2020, une économie d'impôt sur les bénéfices de 553 000 GBP liée à des déductions fiscales sur les paiements en actions a été comptabilisée en capitaux propres (256 000 GBP en 2019). Elle se compose d'une réduction de l'impôt exigible actuel de 166 000 GBP résultant de l'acquisition du droit d'exercice d'actions gratuites avec délai d'acquisition et de l'exercice d'options d'achat d'actions en 2020 (104 000 GBP en 2019), et d'une réévaluation de l'actif net d'impôt différé de 387 000 GBP pour refléter les changements de la juste valeur de marché des actions avec délai d'acquisition et des options d'achat d'actions en circulation (152 000 GBP en 2019). **Soldes d'impôts différés.** Actifs d'impôts différés, 2020 : 7 456, 2019 : 5 982, Passifs d'impôts différés, 2020 : (339), 2019 : (355), Actif net d'impôts différés, 2020 : 7 117, 2019 : 5 627. Les actifs (passifs) d'impôts différés présentés au bilan sont constitués des éléments suivants : Paiements fondés sur des actions déductibles lors des exercices futurs, 2020 : 5 102, 2019 : 4 204, Provision en fonds propres pour amortissements, 2020 : (339), 2019 : (355), Rémunération incitative à long terme déductible lors des exercices futurs, 2020 : 2 213, 2019 : 1 739, Amortissement de la mise hors service d'immobilisations déductible lors des exercices, 2020 : 22, 2019 : 21, Autres différences temporelles nettes, 2020 : 119, 2019 : 18, Total, 2020 : 7 117, 2019 : 5 627. Vous trouverez ci-dessous une analyse de la variation des soldes d'impôts différés pour l'exercice en cours : Actifs nets d'impôts différés au début de l'exercice, 2020 : 5 627, 2019 : 5 304, Origine et reprise des différences temporelles, 2020 : 1 401, 2019 : 356, Ajustements comptabilisés durant l'exercice en cours en lien avec la charge d'impôt de l'exercice précédent, 2020 : (50), 2019 : 24, Charge d'impôts différés imputable aux paiements fondés sur des actions gratuites avec délai d'acquisition comptabilisés en capitaux propres, 2020 : 387, 2019 : 152, Effet de change des devises étrangères, 2020 : (248), 2019 : (209), Actifs nets d'impôts différés à la fin de l'exercice, 2020 : 7 117, 2019 : 5 627. Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporelles imposables liées à l'investissement dans des filiales, car la Société est en mesure de contrôler le moment de la reprise de la différence temporelle, et qu'il a été déterminé que la différence temporelle ne sera pas reprise dans le proche avenir.

15 - ACCORDS DE BAIL (en milliers de £). En 2014, la Société a démenagé dans de nouveaux locaux situés à Londres. Cet espace était occupé conformément à deux contrats de location simple, exécutés respectivement en 2013 et 2014, pour des périodes de vingt ans avec des options de rupture par le locataire à l'issue d'une durée de quinze ans. Les améliorations locatives liées aux locaux situés à Londres sont amorties sur la période de quinze ans non résiliable du contrat de location, étant donné que la Société, au début du bail, ne pouvait déterminer avec une certitude raisonnable qu'elle allait ou non exercer son option de rupture. Courant 2016, la Société a passé un contrat avec un tiers non lié pour sous-louer une partie de ses locaux à Londres. La durée du sous-bail était de cinq ans, mais elle a été prolongée de trois années supplémentaires. Le contrat de sous-location n'a pas libéré la Société de son obligation principale prévue au contrat de location simple initial. Aucune provision pour contrat de location déficitaire n'a été établie par rapport au bail initial au motif du courant de sous-location, car il est prévu que l'espace supplémentaire sera nécessaire à la croissance future. Informations concernant les baux dans lesquels la société est locataire : **Droit de jouissance des actifs.** Propriété. Solde au début de la période, 2020 : 16 382, 2019 : 18 881, Charge d'amortissement pour l'exercice sur les activités poursuivies, 2020 : (1 798), 2019 : (1 807), Charge d'amortissement pour l'exercice sur les activités abandonnées, 2020 : (45), 2019 : (46), Actifs classés comme détenus en vue de la vente, 2020 : (31), Alignement dû au change, 2020 : (403), 2019 : (646), Solde à la fin de la période, 2020 : 14 105, 2019 : 16 382. Il n'y a pas eu d'ajouts au droit de jouissance des actifs en 2020. **Passifs locatifs.** Flux de trésorerie contractuels provenant des activités poursuivies : Inférieurs à un an, 2020 : 2 393, 2019 : 2 436, Supérieurs à un an et inférieurs à 5 ans, 2020 : 9 574, 2019 : 9 605, Supérieurs à 5 ans, 2020 : 8 044, 2019 : 10 437, Flux de trésorerie contractuels totaux, 2020 : 20 011, 2019 : 22 478, Actualisation, 2020 : (1 758), 2019 : (2 189), Total des passifs locatifs, 2020 : 18 253, 2019 : 20 289. Le taux d'actualisation moyen pondéré était de 2,26 % au 31/12/2020. **Montants comptabilisés en résultat net.** Charges d'intérêt sur les passifs locatifs pour les activités poursuivies, 2020 : 432, 2019 : 475, Charges d'intérêt sur les passifs locatifs pour les activités abandonnées, 2019 : 1, Amortissement du droit de jouissance des actifs, 2020 : 1 798, 2019 : 1 853, Charges liées aux baux à court terme, 2020 : 15, 2019 : 90, Produits de sous-location, 2020 : (384), 2019 : (383), Total, 2020 : 1 861, 2019 : 2 036. **Créances de contrats de sous-location simple non résiliables.** A la fin de la période de déclaration, la Société s'attend à recevoir des loyers de sous-location minimums futurs pour un montant total de 1 438 000 GBP (1 892 000 GBP en 2019) au titre de contrats de location simple non résiliables pour la sous-location d'une partie de ses locaux à Londres.

16 - PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS ET AUTRES REMUNERATIONS INCITATIVES A LONG TERME. Paiements fondés sur des actions. MFS met en place des plans de rémunération à base d'actions au titre desquels sont attribuées des actions gratuites avec délai d'acquisition, des RSU et des options d'achat d'actions à certains employés clés de la société. Les actions ordinaires de MFS sont émises pour ces employés dans l'éventualité où ils exercent les options d'achat d'actions et à l'acquisition du droit d'exercice des actions gratuites avec délai d'acquisition. Les attributions de RSU sont réglées en espèces et n'entraînent donc pas l'émission d'actions ordinaires de MFS. Cependant, les détenteurs de RSU peuvent proposer d'acheter des actions ordinaires auprès de MFS à la place de tout ou partie des paiements en espèces reçus lors de l'acquisition. Les actions gratuites avec délai d'acquisition et les RSU sont émises à la juste valeur de marché estimée des actions de MFS à la date d'attribution. Les options d'achat d'actions sont attribuées à un prix de départ égal à la juste valeur de marché estimée des actions de MFS à la date d'attribution. Les actions gratuites avec délai d'acquisition, les RSU et les options d'achat d'actions sont attribués sur une période de quatre ans, le droit d'exercice du quart de chaque attribution étant acquis annuellement à compter du premier jour anniversaire de la date d'attribution. Le passage du temps est la seule exigence de service pour ces attributions. Aucune option d'achat d'actions ne peut être exercée plus de sept ans après la date d'attribution. Les porteurs d'actions gratuites avec délai d'acquisition peuvent également recevoir des équivalents de

dividendes inaccessibles au même taux que les dividendes des actions ordinaires de MFS. Les charges de rémunération liées aux RSU sont basées sur la juste valeur de marché estimée des actions ordinaires de MFS. La Société constate des charges de rémunération pour les RSU, telles que déterminées par MFS, sur la période de service requise (ajustée en fonction des dispositions relatives aux retraitements concernant ces attributions), et pour les variations de la juste valeur de marché estimée des actions ordinaires de MFS. La Société constate des charges de rémunération pour les équivalents de dividendes lorsque des dividendes sur les actions ordinaires de MFS sont déclarés. **Options d'achat d'actions (en £).** Les informations détaillées sur les options d'achat d'actions en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes : Options en circulation au 01/01/2020 et Exercées, Actions : 322,83, Prix d'exercice moyen pondéré : 3 724,58. **Actions gratuites avec délai d'acquisition (en £).** Les informations détaillées sur les actions gratuites avec délai d'acquisition en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes : Actions gratuites avec délai d'acquisition au 01/01/2020, Actions : 7 401,50, Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution : 5 104,99, Attribuées, Actions : 3 149,66, Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution : 5 775,44, Avec droit d'exercice acquis, Actions : (2 884,78), Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution : 5 020,97, Actions gratuites avec délai d'acquisition au 31/12/2020, Actions : 7 666,38, Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution : 5 410,80. La charge de rémunération (y compris les équivalents de dividendes) relative à ce plan de rémunération à base d'actions en 2020 était de 17 485 000 GBP (15 777 000 GBP en 2019) et elle est présentée en composante de la charge de rémunération et avantages dans le compte de résultat comprenant d'autres éléments du résultat global. Au 31/12/2020, en supposant que la juste valeur de marché estimée des actions ordinaires de MFS reste constante, il y avait 16 030 844 GBP (15 125 861 GBP en 2019) de charges de rémunération liées aux attributions de RSU et d'actions gratuites avec délai d'acquisition faites aux employés de la Société qui n'ont pas encore été comptabilisées et devraient être comptabilisées sur une période moyenne pondérée de 1,83 ans (1,85 en 2019). Au début de l'exercice, il y avait 0 attribution de RSU. Au cours de l'exercice, 139,40 attributions de RSU ont été effectuées, dont 0 attribution acquise, soit un total de 139,40 attributions de RSU en cours. **Autres rémunérations incitatives à long terme.** MFS dispose d'un plan d'incitation différé en espèces au titre duquel sont attribuées des incitations différées en espèces. Ces attributions ont lieu sur une période de trois ans, le tiers de chaque attribution étant versé annuellement à compter du premier anniversaire de la date d'attribution. Le passage du temps est la seule exigence de service pour ce plan. Le plan comprend des dispositions relatives à la retraite anticipée qui, une fois remplies, permettent au participant de percevoir intégralement la prime, qu'il ait satisfait ou non aux exigences de services rendus. La valeur de rachat de ces attributions est basée sur le taux de rendement (qui peut être positif ou négatif) des placements hypothétiques dans des fonds parrainés par MFS, proposés comme options de placement et sélectionnés par le participant. La charge de rémunération relative à ce plan en 2020 était de 13 911 000 GBP (12 573 000 GBP en 2019) et elle est présentée en composante de la charge de rémunération et avantages dans le compte de résultat comprenant d'autres éléments du résultat global.

17 - OBLIGATIONS LIEES A LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (en milliers de £). Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations consistent en une provision pour remettre les locaux situés au One Carter Lane dans leur état d'origine à la fin du bail. La provision correspond à la meilleure estimation par la direction du coût engagé à cette date. 2020. Au 01/01/2020 et Au 31/12/2020 : 313.

18 - SOCIETE MERE IMMEDIATE ET SOCIETE A LA TETE DU GROUPE. La société mère immédiate est MFS INTERNATIONAL HOLDINGS PTY Ltd, une société constituée en Australie. La Société, y compris sa société mère immédiate, est incluse dans les états financiers consolidés de MASSACHUSETTS FINANCIAL SERVICES COMPANY ; ces états financiers ne sont pas accessibles au public. Le siège social de la société est situé au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199-7618. Il s'agit du plus petit groupe de consolidation pour la Société. La société mère en dernier ressort à la tête du groupe est SUN LIFE FINANCIAL Inc. dont le siège social est situé à Toronto (Canada), qui est la société mère du groupe le plus étendu au sein duquel les résultats de la Société sont consolidés. Les états financiers consolidés de SUN LIFE FINANCIAL Inc. sont disponibles au public et peuvent s'obtenir à l'adresse : Corporate Affairs Department, SUN LIFE FINANCIAL Inc., 1, York Street, Toronto, Ontario, M5J 0B6, Canada.

19 - IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19. Le chiffre d'affaires et les résultats des activités de la Société dépendent largement de la composition et de l'ampleur des actifs sous gestion de sa maison mère pour ses portefeuilles de capitaux propres et de dettes. Par conséquent, les fluctuations des marchés d'actions et d'obligations mondiaux, ainsi que des ventes nettes de produits peuvent changer la composition des actifs sous gestion, affectant le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation de la Société. Bien que la pandémie de Covid-19 ait engendré de la volatilité sur les marchés en 2020, elle n'a pas eu d'impact significatif sur les activités de la Société. L'impact qu'elle pourrait avoir sur les marchés mondiaux à l'avenir, si impact il y a, ne peut être déterminé raisonnablement. Cependant, la Société est convaincue que les plans de continuité des activités en place continueront à parer à tous les risques opérationnels potentiels.

20 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE. La Société a évalué les événements et les transactions postérieurs au 31/12/2020, et jusqu'au 26/03/2021, date à laquelle ces états financiers étaient prêts à être publiés. En raison du Brexit, la Société a transféré les opérations de ses succursales allemande, française et espagnole, ainsi que certains contrats de l'UE, à MFS LUX le 01/01/2021.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX MEMBRES DE MFS INTERNATIONAL (U.K.) LIMITED. Rapport sur la vérification des états financiers. Opinion. A notre avis, les états financiers de MFS INTERNATIONAL (U.K.) LIMITED (la « Société ») : présentent une image fidèle de la situation de la Société au 31/12/2020 et de son bénéfice pour l'exercice clos à cette date ; ont été convenablement préparés, conformément aux pratiques comptables généralement acceptées au Royaume-Uni, y compris la norme d'information financière 101, « *Reduced Disclosure Framework* » ; et ont été préparés conformément aux exigences du Companies Act 2006 (loi du Royaume-Uni sur les sociétés). Nous avons vérifié les états financiers qui comprennent : le compte de résultat comprenant d'autres éléments du résultat global ; le bilan ; l'état de variation des capitaux propres ; l'énoncé des politiques comptables ; et les notes 1 à 20 qui les accompagnent. Le référentiel d'information financière qui a été appliqué lors de leur préparation est la loi applicable et les normes comptables du Royaume-Uni, notamment la norme d'information financière 101 « *Reduced Disclosure Framework* ». **Fondements de notre opinion.** Nous avons effectué nos vérifications conformément aux normes internationales d'audit (UK) (ISA (UK)) et aux lois applicables. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la partie de notre rapport consacrée aux responsabilités du Commissaire aux comptes pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants

de la Société conformément aux principes éthiques applicables à notre vérification des états financiers au Royaume-Uni, y compris la norme éthique du Financial Reporting Council (« FRC »), et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis au cours de nos vérifications sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. **Conclusions relatives à la continuité d'exploitation.** Suite à la vérification des états financiers, nous avons conclu que l'utilisation par les administrateurs de la base comptable de la continuité d'exploitation dans la préparation des états financiers est appropriée. Sur la base des vérifications effectuées, nous n'avons pas identifié d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles, individuellement ou collectivement, de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité pendant une période d'au moins douze mois à compter de l'autorisation de publication des états financiers. Nos responsabilités et les responsabilités des administrateurs en ce qui concerne la continuité d'exploitation sont décrites dans les sections correspondantes de ce rapport. **Autres informations.** Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport annuel et les états financiers, autres que les états financiers et que notre rapport les concernant. Les administrateurs sont responsables des autres informations contenues dans le rapport annuel. Notre opinion sur les états financiers ne recouvre pas les autres informations et, sauf indication contraire explicitement indiquée dans notre rapport, nous n'exprimons aucune conclusion de certitude à leur sujet. Nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, de déterminer si ces autres informations présentent des incohérences significatives avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit ou encore semblent comporter des anomalies significatives. Si nous identifions des incohérences ou des inexactitudes apparentes d'importance notable, nous sommes tenus de déterminer si cela peut engendrer une anomalie significative dans les états financiers. Si nous concluons qu'une anomalie significative apparaît dans ces informations sur la base du travail que nous avons effectué, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. **Responsabilités des administrateurs.** Comme précisé dans la déclaration sur les responsabilités des administrateurs, il incombe à ces derniers de préparer les états financiers et de s'assurer qu'ils donnent une image fidèle. Les administrateurs sont par ailleurs responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre de préparer des états financiers exempts d'anomalies significatives imputables à une fraude ou à une erreur. Lors de l'élaboration des états financiers, les administrateurs ont la responsabilité d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de signaler si nécessaire les questions relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation dans la comptabilité, sauf s'ils ont l'intention, ou n'ont pas d'autre solution réaliste, que de liquider la société ou de cesser son activité. **Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers.** Notre objectif est d'obtenir la certitude raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives imputables à une fraude ou à une erreur, et à publier un rapport comportant notre opinion. La certitude raisonnable correspond à un niveau de certitude élevé, mais ne peut garantir qu'un audit effectué conformément aux normes ISA (Royaume-Uni) détectera nécessairement une anomalie significative le cas échéant. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque, considérées de manière isolée ou globale, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA (Royaume-Uni), le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel et adopte une attitude de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, le Commissaire aux comptes : identifie et évalue les risques d'anomalie significative dans les états financiers de l'entité, qu'elles soient dues à une fraude ou une erreur, conçoit et exécute des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueille des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer son opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative due à une fraude est plus élevé que pour une anomalie significative due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions délibérées, des déclarations inexactes ou l'outrepassement de contrôles internes ; acquiert une compréhension du contrôle interne en lien avec l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ; évalue le caractère approprié des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs ; conclut sur le caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs de la base comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments de preuves recueillis, si une anomalie significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son activité existe. Si le Commissaire aux comptes conclut qu'il existe une anomalie significative, il est tenu d'attirer l'attention dans son rapport sur les déclarations concernées dans les états financiers ou, si ces déclarations sont inadéquates, de modifier son opinion. Les conclusions du Commissaire aux comptes reposent sur les éléments de preuve recueillis jusqu'à la date du rapport du Commissaire aux comptes. Cependant, des événements ou conditions futurs pourraient conduire l'entité à cesser ses activités ; évalue la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations, et si les états financiers représentent fidèlement les transactions et événements sous-jacents (c.-à-d. donnent une image fidèle de la situation de l'entité). **Mesure dans laquelle l'audit a été jugé capable de détecter des irrégularités, y compris la fraude.** Les irrégularités, y compris la fraude, sont des cas de non-respect des lois et règlements. Dans le cadre de nos responsabilités décrites ci-dessus, nous concevons des procédures destinées à détecter les anomalies significatives résultant d'irrégularités, y compris de la fraude. La mesure dans laquelle nos procédures sont capables de détecter les irrégularités, y compris la fraude, est détaillée ci-dessous. Nous avons pris en compte la nature de l'industrie de l'entreprise et de son environnement de contrôle, et examiné ses politiques et procédures de conformité et de lutte contre la fraude. Nous avons également interrogé la direction sur son identification et son évaluation des risques d'irrégularités. Nous avons acquis une compréhension du cadre juridique et réglementaire dans lequel la société opère, et identifié les lois et règlements principaux qui : ont eu un impact direct sur la détermination des montants importants et les déclarations dans les états financiers. Celles-ci comprenaient la loi sur les sociétés (Companies Act) et la législation fiscale britanniques ; et n'ont pas d'impact direct sur les états financiers, mais dont le respect peut être fondamental pour la capacité de la société à exercer ses activités ou pour éviter de lourdes pénalités. Celles-ci comprenaient la satisfaction des exigences de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et des exigences réglementaires en matière de fonds propres. Nous avons discuté au sein de l'équipe chargée de l'audit, y compris avec les spécialistes concernés comme le service informatique, des opportunités et des incitations qui pourraient exister au

sein de l'organisation en matière de fraude, ainsi que de la manière et des endroits où la fraude pourrait se produire dans les états financiers. Exactitude des revenus provenant des commissions de performance. La comptabilisation des produits en lien avec les revenus provenant des commissions de performance a été considérée comme un risque d'audit significatif en raison du risque de fraude associé à la comptabilisation des produits. Face à ce risque, nous avons acquis une compréhension des contrôles internes pertinents et évalué l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre de ces contrôles avec l'aide de l'équipe d'audit du groupe. Nous avons confirmé l'exactitude des données, en particulier les actifs sous gestion et les commissions convenues, sur la base de documents justificatifs. Nous avons recalculé les revenus provenant des commissions de performance. Nous avons vérifié les procès-verbaux des décisions du Conseil d'administration de la société et discuté de transactions potentielles avec des parties liées avec la direction. Comme pour tous les audits effectués conformément aux normes ISA (Royaume-Uni), nous sommes également tenus de suivre des procédures spécifiques pour répondre au risque que la direction outrepassse les contrôles internes. Face au risque de fraude engendré par l'outrepassement des contrôles par la direction, nous avons testé le caractère approprié des écritures comptables et d'autres régularisations, nous avons évalué si les décisions prises dans le cadre des estimations comptables révèlent un biais potentiel, et nous avons évalué la justification commerciale de toutes les transactions importantes inhabituelles. En outre, nos procédures pour répondre aux risques identifiés ont inclus ce qui suit : vérifier les informations des états financiers sur la base des documents justificatifs pour évaluer la conformité aux dispositions légales et réglementaires applicables décrites comme ayant un impact direct sur les états financiers ; mettre en œuvre des procédures analytiques pour identifier toute relation inhabituelle ou inattendue pouvant indiquer des risques d'anomalies significatives dues à la fraude ; interroger la direction et le directeur juridique concernant les contentieux en cours et potentiels, et les cas de non-respect des lois et règlements ; et lire les procès-verbaux des réunions des personnes chargées de la gouvernance et examiner la correspondance avec l'Autorité de conduite financière. **Rapport sur les autres dispositions légales et réglementaires. Avis émis sur les autres questions prescrites par le Companies Act 2006.** Selon nous, et sur le fondement de l'audit réalisé : les informations communiquées dans le rapport stratégique et dans le rapport des administrateurs sur l'exercice pour lequel sont préparés les états financiers sont conformes aux états financiers ; et le rapport stratégique et le rapport des administrateurs ont été élaborés conformément aux dispositions légales en vigueur. A la lumière des connaissances et de la compréhension de la société et de son environnement que nous avons acquises au cours de l'audit, nous n'avons identifié aucune anomalie significative dans le rapport stratégique ou dans le rapport des administrateurs. **Questions sur lesquelles nous sommes dans l'obligation d'établir un rapport exceptionnellement.** Au titre du Companies Act 2006, nous avons l'obligation de signaler les questions suivantes si nous sommes d'avis : que des livres comptables adéquats n'ont pas été tenus, ou que les rapports adéquats nécessaires à l'audit n'ont pas été reçus de la part de succursales dans lesquelles nous ne nous sommes pas rendus ; ou que les états financiers ne concordent pas avec le contenu des livres et déclarations comptables ; ou que certains éléments devant être communiqués conformément à la loi au sujet de la rémunération des administrateurs ne l'ont pas été ; ou que nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications dont nous avons besoin pour les besoins de l'audit. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. **Utilisation de notre rapport.** Ce rapport est exclusivement destiné aux membres de la société prise dans son ensemble, conformément au chapitre 3 de la partie 16 du Companies Act 2006 (loi du Royaume-Uni sur les sociétés). Notre travail d'audit a été entrepris afin que nous puissions indiquer aux membres de la société les questions que nous sommes tenus de leur soumettre dans un rapport d'audit, à l'exclusion de toute autre fin. Dans la mesure autorisée par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers toute autre personne que la société et les membres de l'ensemble de la société s'agissant de l'audit que nous avons réalisé, du présent rapport ou des avis que nous avons formulés. Brian FORRESTER (Commissaire aux comptes principal), pour le compte de Deloitte LLP, Commissaire aux comptes, Dublin, Irlande, 26 mars 2021.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de MFS INTERNATIONAL (U.K.) LIMITED : One Carter Lane - LONDRES EC4V 5ER - ROYAUME-UNI.